

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 2^{ème} TRIMESTRE

Étaient présents :

Enseignants : Mesdames BESSIERES, BIDAULT, MAURS, MERLE
Messieurs ANDRE et DEVEMY

Parents d'élèves : Mesdames ALRIC, CAYROU, BOUYGUES-FAU, LALO

Mairie :

Messieurs CITERNE, DAUDE et LENTIER

DDEN :

Monsieur ROUMAGNOU

Sont excusés : *Madame Pluyaud (Inspectrice)*
Madame Guibert (parent d'élève)
Madame Gidaszewski (enseignante)
Monsieur Delpuech (parent d'élève)

1. Effectifs et prévisions d'effectifs :

Les effectifs :

A ce jour, 120 élèves sont inscrits et fréquentent l'école.
Les effectifs sont en baisse (-7 élèves) suite aux départs de deux familles (sept élèves en moins)

Les prévisions d'effectifs :

Dix-huit enfants devraient rentrer à l'école en petite section l'année prochaine.

A la rentrée de septembre 2024, 25 CM2 vont partir au collège. C'est une grosse promotion qui quitte l'école cette année. En comparaison, seulement 8 élèves quitteront l'école en septembre 2025.

L'année prochaine, il y aura donc une baisse des effectifs d'environ 7 élèves.

Monsieur le Maire nous informe qu'il y a une baisse des naissances depuis 2 ans sur Vézac (9 naissances en moyenne au lieu de 13-14).

2. La rentrée de septembre 2024 et les horaires :

La semaine de quatre jours en vigueur à l'école de Vézac est une dérogation par rapport aux horaires classiques (4,5 jours).

Avec l'accord de la mairie, des représentants des parents d'élèves et des enseignants, nous avons renouvelé notre demande de dérogation. Les horaires de l'école pour l'année prochaine devraient rester les mêmes que cette année.

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
matin	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)	Garderie (7h30 - 8h35)
	Classe (8h45-12h00)	Classe (8h45-12h00)	Garderie (8h35 - 12h30)	Classe (8h45-12h00)	Classe (8h45-12h00)
	APC (12h00 - 12h30)	APC (12h00 - 12h30)		APC (12h00 - 12h30)	
Pause méridien ne	repas	repas		repas	repas
Après- midi	Classe (13h45-16h30)	Classe (13h45-16h30)		Classe (13h45-16h30)	Classe (13h45-16h30)
16h30 - 18h30	garderie	garderie		garderie	garderie

Ouverture des portes : 10 minutes avant les horaires.

Les APC concernent une petite partie des enfants. Une autorisation de prise en charge est demandée avant.

La répartition des élèves dans les différentes classes ainsi que les fournitures scolaires seront affichées au tableau de l'école et mises sur le site au plus tard le lundi 1er juillet.

3. Les liaisons CM2-6ème et GS-CP :

La liaison CM2-6ème :

Les CM2 visiteront le collège. Nous connaissons la date de la visite, ainsi que les modalités en avril.

Les inscriptions au collège ont commencé et continueront jusqu'au mois d'avril (les informations passent par le cahier de liaison et sont sur le site de l'école).

Il sera possible de demander une dérogation pour intégrer une section sportive, danse, musique ou pour changer de collège (le collège de secteur étant La Ponétie). Cette demande de dérogation se fera sur le volet 2 qui sera donné aux élèves la semaine prochaine.

Des informations complémentaires sont sur le site de l'école.

Une professeure d'Allemand viendra dans la classe des CM2 pour les initier à l'Allemand. Les CM2 pourront choisir l'option bilangue en toute connaissance.

La liaison GS-CP :

Des détails sont encore à travailler avec Madame Maurs, mais la liaison GS/CP devrait se dérouler de la façon suivante :

Les grandes sections iront quelques fois dans la classe des CP pour s'habituer à leur nouvelle classe et découvrir le travail de CP.

Pendant ce temps, les CP reviendront en GS, tout en faisant du travail de CP avec moi.

Cet échange se déroulera en mai et en juin sur 5 demi-journées.

4. Le projet d'école - l'avenant :

Problématique :

Comment améliorer la vision de soi et la vision de l'autre à travers le sport ?

Action 1 :

Sport et mathématiques : développer une compétence mathématique à travers le sport.

Objectif : Organiser une grande course d'orientation dans Vézac avec tous les enfants.

Cette action sera organisée cette année.

Actions 2 :

Sport et langage : Créer et rédiger des jeux.

Objectif : Créer des jeux sportifs et en écrire la règle du jeu. Les jeux seront testés par les autres classes.

Cette action sera mise en place l'année prochaine.

Action 3 :

Sport et santé : comment améliorer sa santé à travers le sport.

Objectifs :

Organiser des séances de relaxation avec et/ou sans intervenant.

Réaménager la cour pour la rendre plus sportive et plus reposante (projet en lien avec la mairie : les cours Oasis)

Action 4 :

Sport et handicap : découvrir le quotidien d'une personne handicapée.

Objectifs :

Faire découvrir aux élèves le quotidien d'une personne handicapée à travers le sport (mise en place de jeux adaptés aux personnes handicapées, interview d'une personne handicapée ...)

Des activités en lien avec les jeux handisports seront mis en place lors de la fête de l'école.

Action 5 :

Sport et coopération : Développer la coopération entre élèves à travers le sport.

Objectifs :

Organiser une journée « sport et coopération » sur le stade de Vézac avec toutes les classes de l'école. Pas de gagnant mais la réussite passe par de la coopération.

Cette action sera mise en place l'année prochaine.

5. la sécurité :

– PPMS :

Un premier PPMS a eu lieu le jeudi 30 novembre.

C'était un exercice départemental « alerte intrusion » avec confinement. Tout s'est bien passé. La

communication fonctionne entre les autorités et l'école et entre les deux bâtiments de l'école.

Au mois de mai nous organiserons un PPMS « risque naturel ».

– Exercice incendie :

Deux exercices incendie ont eu lieu cette année. Pas de remarques particulières. Les enfants sont habitués maintenant. C'est le but recherché.

– Commission de sécurité :

La commission de sécurité devait passer il y a quelques semaines pour vérifier la mise en conformité suite à la réunion de l'an passée. Cette venue a été repoussée à l'automne quand la rénovation de l'école du haut sera terminée.

Monsieur André pense qu'il serait judicieux que la formation sur les extincteurs et défibrillateurs puisse concerner également les enseignants. La mairie n'est pas contre, elle pensera à nous y associer.

7. Les travaux :

– Les travaux :

Les enseignants de l'école remercient la municipalité pour les petits travaux du quotidien.

Quelques petits travaux sont déjà programmés, d'autres sont à prévoir, notamment :

- une poubelle pour les papiers. Il est dommage que le tri soit fait en classe mais qu'il ne soit pas suivi avec la poubelle de tri de la mairie que l'on demande depuis longtemps.
- Vérifier le thermostat de la classe des GS (à fond même quand il est sur 0).
- Un marquage au sol pour éviter le stationnement devant le portail des élémentaires.
- Vérifier l'alarme de l'école du haut. Elle ne s'arrête qu'au bout de 45 minutes. Pendant ce temps il est difficile voire impossible de travailler.
- Le wifi n'est pas assez puissant pour faire fonctionner les 7 petits PC en même temps. Le réparateur a été contacté. Il doit passer.

– Le budget de fonctionnement :

Le budget pour l'école cette année restera inchangé :

- Pour l'achat des fournitures scolaires, l'école bénéficie d'un montant de 5200 euros.
- Pour la coopérative scolaire (cars de la piscine, sorties hors APE, Noël ...) le budget est de 4000 euros.

Les enseignants remercient la mairie.

Monsieur le Maire explique que les dotations de l'état sont loin de compenser la hausse des prix. Un effort de 48000€ devra être fait sur le fonctionnement de la mairie. Le budget de l'école ne bougera pas. Il est demandé cependant de faire attention notamment sur le chauffage et l'électricité.

– Rénovation de l'école :

Les marchés sont signés pour la rénovation de l'école du haut (menuiseries, isolation, chauffage essentiellement). Les travaux auront lieu cet été. L'investissement est de 138000 euros, mais cela permettra normalement à terme de faire des économies d'énergie.

Pour l'école maternelle, la mairie attend les résultats du bureau d'étude des sols. Monsieur le Maire pense, vu la baisse probable des effectifs il est possible que cette extension soit un peu superflue. La prudence s'impose.

8. Les sorties :

Quelques sorties ont été effectuées depuis le dernier conseil d'école.

- Le cross à la Ponétie pour les GS.
- Les JMF pour les élèves de la GS au CM2
- Le cinéma pour les élèves de la GS au CM1
- Une demi-journée à l'Ostal del Telh pour découvrir l'occitan pour les GS

Pour cette fin d'année, nous aimerions programmer quelques sorties (certaines sont déjà programmées) :

- 3 mai : Visite des jardins délirants de Bassignac pour les élèves de GS, CP et CE1
- 10 – 11 et 12 juin : sortie avec 2 nuitées pour les MS et GS.
- Randonnée autour de Vézac pour différentes classes de l'école.
- Journée à la Plantelière pour les élèves de maternelle avec d'autres écoles voisines.
- Les CE2-CM1 iront planter quelques arbres au château de salles pour rendre hommage à M. Mijoule décédé il y a peu de temps (M. Mijoule avait été à l'origine du projet de la plantation d'arbres par les élèves de l'école l'an passé).
- Visite du château de Pesteil pour les CE2-CM.
- Visite de la ferme des Bornotes pour les PS.

Des devis seront donnés à l'APE pour validation.

9. Les dates importantes :

Vente d'objets pour financer le voyage des MS-GS : vendredi 12 avril à 16h30.

Fête de l'école : vendredi 28 juin.

Action fleurs de l'APE : A partir du vendredi 29 mars (mot dans les cahiers).

Le samedi 6 avril, les bonnes volontés sont invitées au Mont Redon (commune de Vézac) pour planter de nouvelles essences d'arbres plus résistantes à la chaleur.

10. Questions des parents d'élèves :

Un grand nombre de parents n'apprécie pas la méthode d'apprentissage à la lecture "néo". Cette méthode oblige les parents à scanner un QR code pour faire faire les devoirs. Dans une époque où l'on alerte de plus en plus les parents sur les dangers liés aux écrans, le choix d'une telle méthode interroge et ne convient pas. Nous souhaiterions qu'elle soit abandonnée pour une méthode sans écran l'année prochaine.

Cette méthode a été préconisée par l'inspection. Elle semble porter ses fruits car tous les enfants semblent savoir lire au mois de mars.

Mme Maurs a bien précisé lors des réunions que si le QR code gênait certains parents, ils n'étaient pas obligés de l'utiliser et faire lire leur enfant sur la version papier qui est donnée.

Une fratrie a disparu de l'école, les enfants ont été placés suite à maltraitance. Cette situation donne lieu à des racontars et il est difficile pour les parents non renseignés, de répondre aux interrogations des enfants. est-il possible pour les enseignants d'éclaircir la disparition des enfants au sein des classes et ainsi éviter les incompréhensions ?

Il n'est pas possible pour les membres du conseil d'école d'éclaircir la situation. Cela relève de la sphère

privée et il ne peut pas en être question dans un conseil d'école.

Nous sommes en contact avec certains enseignants qui ont les enfants dans leurs classes. Nous pourrions leur faire passer des dessins ou des petits mots comme cela a été demandé.

En cas de harcèlement scolaire existe-t-il une procédure et quelle est-elle ? Peut-elle être rappelée aux parents? Si un parent est alerté par son enfant d'un cas de harcèlement que peut-il faire ?

Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée de la part d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un autre élève.

Cette violence peut être verbale, physique ou psychologique. Le harcèlement peut avoir lieu partout où les élèves se retrouvent.

Ce sont des faits cumulés et répétés.

Afin de prévenir le harcèlement, la nécessité de contacter un adulte de l'établissement lorsqu'on est victime ou qu'on a connaissance de faits susceptibles d'être qualifiés de harcèlement doit être systématiquement rappelée, à tous les niveaux.

La démarche à suivre :

Le directeur d'école et l'équipe pédagogique partagent immédiatement entre eux les différents éléments à leur disposition pour prendre en charge la situation. Ce partage est systématique à chaque étape de la procédure.

L'élève présumé victime est accueilli par le directeur d'école pour recueillir sa parole.

En cas de cyberharcèlement, le directeur d'école informe l'élève ou ses représentants légaux des moyens d'action auprès du 3018.

Des mesures de protection sont immédiatement mises en place pour l'élève concerné :

- identification d'un adulte référent (son enseignant par exemple) pour échanger régulièrement avec l'élève ;
- renforcement de la vigilance en informant l'ensemble des personnels tout en veillant à ne pas stigmatiser la victime.

Les parents de l'élève victime sont informés de la situation.

Si la situation de harcèlement est avérée :

Entretien avec le ou les témoin(s) : les témoins seront reçus séparément.

Entretien avec l'élève ou les élèves auteurs : chaque élève concerné est reçu séparément. Il est informé que des actes constitutifs de harcèlement ont été signalés, sans qu'aucune précision ne lui soit donnée, afin qu'il puisse s'exprimer et donner sa version des faits.

Entretien avec les parents de l'élève ou des élèves auteurs : les parents de l'élève ou des élèves auteurs sont reçus et informés de la situation.

Entretien avec les parents d'élèves témoins actifs ou passifs : le harcèlement est un phénomène de groupe. Les témoins actifs ou passifs du harcèlement jouent un rôle essentiel. L'accueil et le dialogue avec les parents des élèves témoins sont donc importants pour résoudre les problèmes.

Résolution et sanction :

Le directeur d'école met en place un accompagnement des élèves concernés par la situation. Ce suivi est

effectué par lui-même, l'équipe pédagogique et l'équipe ressource.

Suivi de l'élève victime

- Le directeur d'école s'informe quotidiennement de l'état de l'élève victime.
- Le directeur d'école informe régulièrement la famille de l'évolution de la situation.
- La veille peut s'estomper, tout en restant régulière, au regard de l'amélioration de la situation rapportée par l'élève victime, après vérification de son effectivité.

Sanction et suivi de l'élève ou des élèves auteurs

Le directeur d'école mobilise l'ensemble des personnels pour observer l'attitude de chaque élève auteur.

Si, malgré la tentative de conciliation et les mesures prises, la situation de harcèlement perdure, une équipe départementale d'intervention peut être sollicitée pour se rendre sur place et concourir à la résolution de la situation de harcèlement et à son suivi.

Le directeur d'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'école de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

Lorsque, en cas d'échec des mesures déjà mises en œuvre par le directeur d'école, l'enfant auteur de harcèlement continue à constituer, par son comportement intentionnel et répété, un risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire.

Les serviettes ne sont pas sorties du sac le lundi. Est-ce qu'il est possible que les enseignants demandent aux enfants de prendre les serviettes dans le sac les lundis et que les personnels de cantine demandent aux enfants de reprendre la serviette le vendredi ?

Les enseignants feront attention de bien demander aux enfants de prendre leurs serviettes le lundi midi.

Lors du dernier conseil une question sur le nombre de personnes pour surveiller la garderie a été posée. est-ce que la mairie a mis quelque chose en place pour pallier à ce manque de personnel ?

Oui, la surveillance des enfants sur le temps de cantine a été modifiée. Il y a trois espaces qui sont occupés par 3 petits groupes différents ce qui permet d'avoir des récréations plus sereines et plus calmes.

Pour la garderie du matin, les effectifs ne dépassent pas 13 enfants entre 7h30 et 8h00 (quand il n'y a qu'une seule personne).

Pour la garderie du soir, les effectifs ne dépassent pas 16 enfants pour les maternelles et 30 pour les élémentaires. Trois personnes sont présentes pour cette garderie, Victoria, Joëlle et Anaïs qui s'occupe de l'aide aux devoirs).

Le personnel est donc suffisant tout au long de la journée.

Fin de la réunion : 21h20

Mme Bessières (secrétaire de séance) :



M. Devémy (directeur) :

